

## Conditions générales de formations Hilti

Ces Conditions générales pour les formations Hilti régissent la fourniture de formations (« **Formations** ») par Hilti, Inc., ou Hilti (Canada) Corporation (« **Hilti** »), pour des ventes et livraisons aux États-Unis ou au Canada, respectivement au Client, et dans la mesure où elles ne sont pas en conflit avec les termes du présent document, incorpore les Conditions générales de vente, disponibles sur Hilti Online sous [www.hilti.com](http://www.hilti.com) (États-Unis) ou [www.hilti.ca](http://www.hilti.ca) (Canada), (« **Termes Hilti** »).

### 1. Objet du contrat

1.1 Ces Conditions générales de formations Hilti sont applicables à toutes les formations offertes par Hilti aux clients, y compris les apprentissages en ligne, les webinaires et les formations face à face. Les prix, les détails et les descriptions des formations sont fournis sur Hilti Online et sur la plate-forme de réservation Hilti par laquelle la formation a été réservée par le client. Par la réservation d'une formation, le client accepte ces Conditions générales de formations Hilti pour la formation actuelle ainsi que pour toutes les formations à venir réservées par le client. Des termes supplémentaires du programme de formation peuvent s'appliquer à des formations spécifiques telles que des formations pour installateurs certifiés.

#### 1.2 Apprentissages en ligne

Pour des formations fournies sous le format d'apprentissages en ligne, le Client est soit accordé l'accès à l'apprentissage en ligne directement à la fin du processus de réservation ou en cas de formations en vrac, le Client reçoit les crédits pour les unités de formation que le Client peut attribuer aux utilisateurs autorisés, où « L'Utilisateur autorisé » signifie le Client ou ses employés. Les apprentissages en ligne ne peuvent pas être transférés ou partagés avec d'autres utilisateurs. Tous les certificats obtenus seront conservés sur la plateforme de gestion de l'apprentissage pendant 2 ans, sauf indication contraire dans la description de la formation.

#### 1.3 Webinaires

Pour des formations fournies sous forme de webinaires, le client aura accès à participer au webinaire sélectionné à travers une plate-forme de formation. Si possible, Hilti rend disponible pour téléchargement les enregistrements des webinaires, mais seulement pour l'utilisateur autorisé ayant acheté le webinaire.

#### 1.4 Formations face à face

Hilti propose des formations en face à face, en tant que formation pré-programmée avec la date, le contenu et l'emplacement de la formation décrits sur Hilti Online et / ou sur la plate-forme de réservation correspondante, ou en tant que formation individuellement convenue, où la date, le contenu et l'emplacement de la formation sont mutuellement décidés avec le Client.

### 2. Processus d'inscription

2.1 Afin de réserver les formations et accéder à la plate-forme de formation pour les webinaires et les apprentissages en ligne, l'enregistrement préalable par le client à Hilti Online est nécessaire. Par la suite, le client peut réserver des formations sur Hilti Online et/ou sur les plates-formes de formation Hilti à l'aide des informations d'utilisateur fournis après l'inscription sur Hilti Online.

2.2 Hilti se réserve le droit de refuser les inscriptions et/ou les réservations pour quelque raison que ce soit. La réservation d'une formation par le client ne sera considérée comme acceptée par Hilti qu'à la fin de l'enregistrement sur Hilti Online, du paiement des frais de formation et de la réception par le client d'un courriel de confirmation envoyé par Hilti.

### 3. Annulation

3.1 Apprentissages en ligne : les apprentissages en ligne sont attribués au client directement à la fin du processus de réservation et, par conséquent, ne peuvent pas être annulés ou reportés.

3.2 Présence aux formations et webinaires : Si ce n'est pas autrement indiqué dans le courriel de confirmation reçu après la réservation par le Client, le Client peut annuler des formations jusqu'à 5 jours ouvrables avant la date de formation et les frais de formation leur seront remboursés. Les formations peuvent être annulées par courriel à l'adresse courriel indiquée dans le courriel de confirmation reçu à la suite de la réservation par le client ou

directement sur la plate-forme de réservation. En cas d'annulation après la date indiquée ci-dessus, le client ne pourra être accordé aucun remboursement et le paiement sera annulé. Le fait de ne pas participer à une formation prévue sera considéré comme annulation le jour même et tout paiement sera annulé. Le rééchelonnement des formations n'est possible qu'avec l'approbation écrite de Hilti.

- 3.3 Hilti se réserve le droit d'annuler les formations jusqu'à cinq jours avant la date de formation prévue pour quelque raison que ce soit. Dans ce cas le client aura la possibilité d'annuler la formation pour un remboursement complet (si la formation a déjà été payée), ou de programmer une autre date de formation.

#### 4. Frais de formation

Les frais de formation sont dus dès la réservation de la formation. Le prix indiqué pour chaque participant comprend toutes les taxes et les frais. Le client est responsable de tous les frais de déplacement, frais d'hébergement et/ou de repas.

#### 5. Participation dans les formations face à face

Hilti se réserve le droit d'exiger qu'un participant à la formation quitte si, dans la seule opinion de Hilti, celui-ci interrompt ou perturbe la formation. Alors qu'en principe, toute personne peut participer à la formation, Hilti se réserve le droit, mais sans obligation de le faire, à ne pas permettre à un participant de procéder qui, dans la seule opinion de Hilti, peut créer un problème de sécurité ou est autrement incapable de répondre raisonnablement aux objectifs de la formation. Hilti n'a aucune obligation de fournir un motif pour un rejet.

La formation doit être effectuée en anglais ou en français. Hilti ne peut pas accueillir les participants qui ne maîtrisent pas la lecture, l'écriture, l'expression orale et la compréhension de l'anglais ou le français.

#### 6. Exigences en matière d'accès

L'accès par le Client à la plateforme de formation pour les webinaires et les apprentissages en ligne peut demander certaines exigences système tel que spécifié et mis à jour de temps en temps à <https://www.docebo.com/online-training-lms-system-requirements>, où seul le Client sera responsable de s'assurer que le système satisfait aux exigences.

#### 7. Droits d'auteur et droits d'utilisation pour le client

- 7.1 © Corporation Hilti 2019. Hilti Corporation, Feldkircherstrasse 100, 9494 Schaan, Liechtenstein, conserve l'appartenance exclusive et sans restriction de sa propriété exclusive et réserve tous les droits, titres et intérêts, ainsi que tous les droits de propriété intellectuelle (tels que définis dans le chapitre 7.2) au contenu et à la documentation fournis sur la plate-forme de formation Hilti, dans les formations et dans tout enregistrement de ceux-ci (« **Contenu de formation** »), sauf indication contraire explicite dans les présentes Conditions générales pour les formations. Hilti a droit par Hilti Corporation à accorder au Client les droits au contenu de la formation selon les Conditions générales décrites dans le présent document.

- 7.2 « **Droits de propriété intellectuelle** »: désigne tous les droits de propriété intellectuelle et les droits de propriété intellectuelle de droit commun, statutaires et autres, y compris les droits d'auteur, les marques commerciales, les secrets commerciaux, les brevets et autres droits de propriété émis, respectés ou exécutoires en vertu de toute loi applicable, partout dans le monde, et tous les droits moraux liés au contenu de la formation.

- 7.3 Sous réserve des droits limités expressément accordés aux termes dans le présent document, aucun droit n'est accordé au client aux termes du présent document, à l'exception de ceux expressément définis dans le présent document. Le client utilisera le contenu de la formation qu'à ses fins commerciales internes et ne doit pas: (i) concéder sous licence, concéder en sous-licence, vendre, revendre, louer, transférer, attribuer, distribuer, partager, offrir ou autrement rendre le contenu de la formation accessible à un tiers; (ii) utiliser le contenu de la formation en violation des lois, traités et / ou réglementations applicables aux niveaux local, national, d'État et / ou étranger et applicables à une partie respective; (iii) éditer, reproduire, modifier, copier ou créer des travaux dérivés basés sur le contenu de la formation; (iv) accéder au contenu de la formation afin de créer tout produit ou service disponible dans le commerce; (v) copier toute caractéristique, fonction, interface ou graphique du contenu de formation ou de toute partie de celui-ci; ou (vi) utiliser le contenu de la formation d'une manière qui dépasse le cadre d'utilisation autorisé par le présent document. (iv) enregistrer tout contenu

de formation au format audio ou vidéo ou au moyen de captures d'écran.

- 7.4 Hilti accorde au Client un droit non exclusif, à tout moment révoquant, non transférable d'utiliser le contenu de la formation en conformité avec ces Conditions générales pour les formations Hilti. Ce droit d'utilisation comprend le droit de mettre à disposition et d'utiliser le contenu de formation par le client ou de le faire utiliser par tout utilisateur autorisé. Le Client doit faire des efforts raisonnables afin d'empêcher tout accès non autorisé au, ou l'utilisation du, contenu de la formation par les utilisateurs non autorisés (c.-à-d. des tiers, etc.) par le biais de ses systèmes, et aviser sans délai Hilti de toute tel accès ou utilisation non autorisé.

## **8. Notes importantes**

### **8.1 Général**

Le contenu des formations Hilti est une liste partielle des avertissements élémentaires à suivre pour une ingénierie, une manipulation et une installation en toute sécurité des produits Hilti. Vous trouverez des instructions supplémentaires dans le mode d'emploi Hilti associé au produit, dans les manuels techniques Hilti ou les fiches techniques Hilti, ainsi que dans les codes de construction nationaux et internationaux, les réglementations et approbations relatives aux produits de construction. Le non-respect de ces instructions peut entraîner des incidents graves, pouvant entraîner à des blessures ou la mort. Lisez et comprenez toujours toutes les consignes dans la réglementation et les documents pertinents mentionnés ci-dessous avant toute ingénierie, manipulation ou installation de produits Hilti.

Hilti ne garantit pas que les informations fournies dans les formations Hilti sont appropriées pour répondre aux exigences légales ou aux besoins spécifiques des clients. Le Client reste seul responsable de la définition et la mise en œuvre de mesures appropriées et légalement requises et de la conformité aux règlements applicables.

### **8.2 Formations de santé et sécurité ("HSE")**

Les formations HSE Hilti ne fournissent pas un aperçu complet de toutes les questions de santé et de sécurité, mais sont uniquement destinées à examiner certaines des problèmes de santé et de sécurité les plus communs associés à la formation pertinente en matière de conditions de travail typiques. Les formations HSE Hilti ne sont en aucun cas destinés à fournir des conseils juridiques ou médicaux et donc ne remplacent pas la consultation de spécialistes juridiques et / ou médicaux. Hilti ne garantit pas l'adéquation des informations fournies dans les formations HSE Hilti pour satisfaire aux exigences juridiques et / ou HSE ou aux besoins spécifiques des clients. Le Client reste seul responsable de la définition et la mise en œuvre de moyens appropriés de mesures HSE légalement requis et de la conformité aux règlements applicables. En tout cas, les pratiques de sécurité, les règlements, les exigences propres à l'emploi et la littérature applicable (par exemple, instructions d'utilisation du produit et manuels de l'utilisateur, fiches de données de sécurité, étiquettes de produit, etc.) générales à l'industrie doivent toujours être suivies.

## **9. Responsabilité**

Pour l'application du présent article 9, "Hilti" comprend Hilti, Inc. ou Hilti (Canada) Corporation, respectivement, ses employés, administrateurs, agents et affiliés. La seule obligation de Hilti pour toute réclamation en aucune façon associés avec la formation doit être tel qu'indiqué dans les présentes modalités et conditions pour des formations, Hilti et si pas autrement pris la responsabilité de Hilti ne doit en aucun cas dépasser le montant payé pour la formation. Hilti ne pourra en aucun cas être tenu responsable de, et le Client s'engage à indemniser Hilti contre toute autre réclamation et tous frais (y compris les frais d'avocat), y compris toute réclamation pour dommages directs, indirects, spéciaux, consécutifs ou autres, indépendamment de la théorie juridique, y compris toute réclamation fondée sur la négligence ou un acte répréhensible intentionnel de Hilti.

## **10. Protection des données**

Les Données personnelles seront traitées conformément à l'Accord sur le traitement des données figurant à

l'Annexe 1 du présent Accord.

**11. Loi applicable et lieu**

11.1 Le droit applicable et le lieu sont réglementés par les termes Hilti.

## Annexe 1 - Accord sur le traitement des données (Du contrôleur au processeur)

Le présent accord sur le traitement des données (« ATD ») est conclu par et entre les parties:

- (i) le Client, agissant en qualité de contrôleur (« **Contrôleur** »); et
- (ii) Hilti, agissant en tant que processeur (« **Processeur** »), chacun une « **Partie** », ensemble les « **Parties** ».

Les termes utilisés dans le présent APD ont le même sens qu'aux termes de l'Accord et tel qu'il est précisé plus en détail aux présentes.

### PRÉAMBULE

ATTENDU QU'en vertu des Conditions générales des formations Hilti (« **Accord** ») conclues entre le Processeur et le Contrôleur, le Processeur a convenu de fournir les services énoncés dans l'Accord et précisés à la pièce 1 du présent ATD (les « **Services** »);

ATTENDU QUE, dans le cadre de la fourniture des Services, le Processeur peut, de temps à autre, recevoir ou avoir accès à des informations qui peuvent être considérées comme des données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (« **RGPD** ») et des autres lois et dispositions applicables sur la protection des données;

ATTENDU QUE le Contrôleur engage le Processeur à titre de Processeur commissionné agissant au nom du Contrôleur tel que stipulé à l'art. 28 RGPD;

**PAR CONSÉQUENT**, et afin de permettre aux parties de mener à bien leur relation d'une manière conforme à la loi, les parties ont conclu la présente ATD comme suit:

### 1. Terminologie

Aux fins du présent ATD, la terminologie et les définitions utilisées par le RGPD s'appliquent. En plus de cela,

- « **État membre** » S'agit d'un pays appartenant à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen;
- « **Sous-processeur** » Tout Processeur supplémentaire, situé à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE/EEE, engagé par le Processeur en tant que sous-traitant pour l'exécution des Services ou de parties des services pour le compte du Contrôleur, à condition que ce sous-traitant ait accès aux données personnelles du Contrôleur exclusivement aux fins de l'exécution des Services sous-traités pour le compte du Contrôleur.
- « **Brèche de sécurité** » de Signifie une infraction à la sécurité entraînant la destruction accidentelle ou illégale, la perte, altération, divulgation non autorisée, ou accès aux données personnelles transmises, stockées ou traitées d'une autre manière qui a une incidence sur la confidentialité des données à caractère personnel du responsable du traitement couvertes par cet ATD.

D'autres définitions sont fournies tout au long du présent ATD.

### 2. Détails du traitement

(a) Les détails des traitements fournis par le Processeur au Contrôleur en tant que sous-traitant mandaté (par exemple, l'objet du traitement, la nature et la but du traitement, le type de données à caractère personnel et les catégories de personnes concernées) sont précisés à la Pièce 1 du présent ATD.

### 3. Obligations et responsabilités du Contrôleur

(a) Le Contrôleur est responsable de la licéité, de l'équité et de la transparence des activités de traitement des données à caractère personnel, telles que spécifiées dans la convention et dans le présent ATD, à l'égard des personnes concernées, comme indiqué dans la Pièce 1. Les données à caractère personnel effectivement téléchargées et/ou mises à la disposition du Processeur sont uniquement gérées et contrôlées par le Client et ce dernier est seul responsable d'avoir obtenu tous les consentements et autorisations nécessaires pour effectuer ce traitement conformément aux lois applicables sur la protection des données. En cas de violation des présentes, le Client indemnisera et dégage le Processeur de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation formulée contre le Processeur.

(b) Nonobstant toute disposition contraire du présent Accord, le Contrôleur sert de personne-ressource unique pour le Processeur et est seul responsable de la coordination interne, de l'examen et de la présentation des instructions ou des demandes des autres contrôleurs au Processeur. Le Processeur est déchargé de son obligation d'informer ou de notifier un contrôleur lorsqu'il a fourni ces informations ou avis au Contrôleur. Le Processeur a le droit de refuser toute instruction fournie directement par un contrôleur qui n'est pas le Contrôleur de la même manière. Le Processeur servira de point de contact unique pour le Contrôleur et est seul responsable de la coordination interne, de l'examen et de la présentation des instructions ou des demandes du Contrôleur au(x) sous-processeur(s) du Processeur.

### 4. Instructions

(a) Le Processeur est tenu de traiter les données à caractère personnel uniquement pour le compte du Contrôleur et conformément à la présente ATD et à l'Accord.

(b) Les instructions du Contrôleur sont énoncées de manière exhaustive dans le présent ATD et dans l'Accord.

### 5. Obligations du Processeur

(a) Le Processeur doit faire des efforts commercialement raisonnables pour que les personnes autorisées par le Processeur à traiter les données à caractère personnel au nom du Contrôleur, en particulier les employés du Processeur ainsi que les employés de tout Sous-traitant, s'engagent à respecter la confidentialité ou sont soumis à une obligation légale de confidentialité appropriée et que ces personnes qui ont accès au traitement des données à caractère personnel traitent ces données conformément au présent ATD.

(b) Le Processeur doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour mettre en œuvre et maintenir les mesures techniques et organisationnelles précisées à la Pièce 2. Le Processeur peut modifier les mesures techniques et organisationnelles de temps à autre, à condition que les mesures techniques et organisationnelles modifiées ne soient pas dans l'ensemble moins protectrices que celles énoncées à la Pièce 2. Les modifications substantielles des mesures techniques et organisationnelles doivent être notifiées au Contrôleur.

(c) Le Processeur doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour mettre à la disposition du Contrôleur toute

information nécessaire pour démontrer le respect des obligations qui <https://tos.docebo.com/Docebo-sub-processors-list.pdf> et le Client lui incombent en vertu de l'Art. 28 RGPD et dans le présent ATD. accepte par les présentes que ces Sous-processeurs soient engagés.

- (d) Le Processeur doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour fournir un rapport d'audit indépendant par une tierce partie à la demande du Contrôleur, lorsque ce rapport d'audit n'est demandé qu'une fois par année civile et aux frais du Contrôleur.
- (e) Le Processeur est tenu d'informer le Contrôleur dans les 48 heures:
- de toute demande juridiquement contraignante de divulgation de données à caractère personnel par une autorité chargée de l'application de la loi, sauf interdiction contraire, par exemple en interdisant en droit pénal de préserver la confidentialité d'une enquête policière; et
  - de toute plainte ou demande reçue directement d'une personne concernée (par exemple, en ce qui concerne l'accès, la rectification, l'effacement, la limitation du traitement, la transférabilité des données, l'objection au traitement des données, la prise de décision automatisée) sans répondre à cette demande, sauf si le Processeur a été autorisé par le Contrôleur à le faire, ou (ii) en cas de violation de la Sécurité dont le Processeur a pris connaissance.
- (f) Le Processeur doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour aider le Contrôleur à s'acquitter de son obligation d'effectuer une évaluation de l'impact sur la protection des données, comme l'exige l'Art. 35 RGPD et la consultation préalable prévue à l'Art. 36 RGPD qui se rapporte aux Services fournis par le Processeur au Contrôleur en vertu de la présente ATD en fournissant les informations nécessaires et disponibles au Contrôleur, lorsque tous les coûts extraordinaires aux présentes sont à la charge du Client.
- (g) Le Processeur doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour ne plus traiter les données à caractère personnel après la fin de la fourniture des Services et effacer toute copie existante, à moins que la législation de l'Union européenne ou des États membres ne l'oblige à conserver ces données personnelles.
- 6. Droits de la personne concernée**
- (a) Le Contrôleur est principalement chargé de traiter les demandes des personnes concernées et d'y répondre.
- (b) Le Processeur doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour aider le Contrôleur à prendre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées et possibles pour répondre aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées qui sont énoncés au Chapitre III du RGPD, lorsque le Contrôleur confirme par la présente que les mesures techniques et organisationnelles énoncées dans la Pièce 2 sont suffisantes
- (c) Le Contrôleur est tenu de déterminer si une personne concernée a ou non le droit d'exercer les droits de la personne concernée énoncés à la présente Section 6 et de donner des précisions au Processeur sur la mesure dans laquelle l'assistance visée à la Section 6 (b) est nécessaire.
- 7. Sous-traitement**
- (a) Les Processeurs peuvent sous-traiter les obligations qui leur incombent en vertu de la présente ATD conformément aux exigences énoncées aux présentes aux sociétés affiliées des Processeurs et/ou à des tiers (« Sous-processeurs »). Une liste des Sous-processeurs engagés avec les Processeurs à la date d'entrée en vigueur de l'Accord est disponible à
- (b) Pendant la durée du contrat, les Processeurs donneront au Client un préavis d'au moins quatre (4) semaines (« Avis de changement de Sous-processeur ») avant d'autoriser tout nouveau Sous-processeur (« Date d'effet du changement de Sous-processeur »). Si le Client désapprouve l'engagement de ce nouveau Sous-processeur, le Client peut résilier l'Accord avec un préavis écrit de deux (2) semaines, incluant une explication des motifs raisonnables de désapprobation du Sous-processeur, à la Date d'effet du changement de Sous-processeur. Si le Client ne s'oppose pas à l'Avis de changement de Sous-processeur conformément à ce qui précède, cela sera considéré comme l'acceptation du nouveau Sous-processeur par le Client. Les Processeurs demeurent responsables de la conformité des Sous-processeurs aux obligations du présent ATD
- (c) Dans le cas où un Sous-processeur est situé en dehors de l'UE/EEE dans un pays qui n'est pas reconnu comme assurant un niveau adéquat de protection des données, le Processeur (i) conclura un accord de traitement des données basé sur les clauses types de l'UE (Processeur à Processeur), ou (ii) fournira au Contrôleur des informations sur la certification du Sous-processeur dans le cadre du programme Protection de la vie privée et confirmer à nouveau que la certification du Sous-processeur dans le cadre du programme Protection de la vie privée est toujours valide à la demande du Contrôleur, ou (iii) fournira au Contrôleur, à sa demande, d'autres informations et documents pertinents sur le mécanisme de transfert international des données conformément à l'Art. 46 RGPD qui est utilisé pour divulguer légalement les données personnelles du responsable du Contrôleur au Sous-processeur.
- 10. Durée et résiliation**
- La durée du présent ATD est identique à celle de l'Accord. Sauf convention contraire, les droits et conditions de résiliation sont les mêmes que ceux qui sont énoncés dans l'Accord.
- 11. Divers**
- (a) Les Parties sont tenues de se conformer aux obligations qui leur incombent en vertu du RGPD et de toute autre loi applicable en matière de protection des données qui s'appliquent, selon le cas, au Contrôleur en sa qualité de responsable du traitement des données ou au Processeur en sa qualité de processeur de données.
- (b) Si et dans la mesure nécessaire pour se conformer aux dispositions impératives concernant la mise en service et les performances du Processeur en vertu des lois qui sont applicables au Contrôleur, le Contrôleur peut exiger toute modification nécessaire (y compris des amendements) aux dispositions du présent ATD et de ses annexes. Si le Contrôleur et le Processeur ne parviennent pas à s'entendre sur les changements requis pour satisfaire aux exigences légales obligatoires dans les trente (30) jours suivant la réception par le Processeur d'un avis écrit des changements obligatoires, l'une ou l'autre des Parties a le droit de résilier le présent ATD moyennant un préavis écrit de trente (30) jours.
- (c) En cas d'incohérence entre les dispositions du présent ATD et tout autre accord entre les Parties, les dispositions du présent ATD prévalent en ce qui concerne les obligations des Parties en matière de protection des données.



**Pièce 1 du ATD**  
**(Détails de traitement)**

A) Les catégories suivantes de personnes concernées font l'objet d'un traitement dans le cadre de l'offre de Services:

<input type="checkbox"/> Employés du client Hilti et anciens employés du client Hilti	<input type="checkbox"/> Employés de Hilti (à des fins de test)
---	---

B) Les catégories suivantes de données à caractère personnel font l'objet d'un traitement par le Processeur au nom du Contrôleur dans le cadre de l'offre de Services:

<input type="checkbox"/> Obligatoire: Courriel professionnel ou personnel, ID utilisateur, nom complet
<input type="checkbox"/> Facultatif: Date de naissance, rôle/fonction, adresse professionnelle ou personnelle, intérêts, préférences en matière d'apprentissage, métier
<input type="checkbox"/> Données techniques: Date d'inscription, numéro de compte Hilti, statut de validation de courriel, expiration du statut de l'utilisateur, données de connexion (adresse IP, protocoles, etc.)

C) **Catégories spéciales de données personnelles**

Les Services ne sont pas destinés à traiter des catégories spéciales de données personnelles.

D) **Objet du traitement**

Activité de traitement	Temps de traitement
Collecte ou enregistrement des données	limité à l'usage prévu
Organisation ou structuration des données	limité à l'usage prévu
Hébergement ou stockage des données	limité à l'usage prévu
Adaptation ou modification des données	limité à l'usage prévu
Extraction ou consultation des données	limité à l'usage prévu
Limitation (blocage) des données	limité à l'usage prévu
Utilisation des données	limité à l'usage prévu
Suppression ou destruction de données	limité à une finalité (tous les certificats obtenus après la fin d'un cours seront conservés pendant deux ans, sauf indication contraire dans la description de la formation)
Support et maintenance des données	limité à l'usage prévu

## **Pièce 2 du APD (Mesures techniques et organisationnelles)**

Description des mesures techniques et organisationnelles mises en œuvre par le Processeur telles que vérifiées et confirmées par le Contrôleur:

### ***Contrôle d'accès aux zones de traitement***

- L'Importateur de données met en œuvre des mesures appropriées afin d'empêcher les personnes non autorisées d'accéder physiquement à l'équipement de traitement des données où les données personnelles sont traitées ou utilisées, en particulier:
  - L'accès au site est suivi et documenté.
  - L'accès au site est supervisé et sécurisé par un système de sécurité approprié et/ou une organisation de sécurité.
  - Les visiteurs seront continuellement escortés.

### ***Contrôle d'accès aux systèmes informatiques***

- L'Importateur de données met en œuvre des mesures appropriées pour empêcher que les systèmes de traitement des données utilisés pour le traitement des données personnelles ne soient utilisés ou accessibles de manière logique par des personnes non autorisées, en particulier:
  - Des méthodes d'identification et d'authentification des utilisateurs sont en place pour permettre un accès contrôlé au système de traitement.
  - Le contrôle d'accès et les autorisations sont définis selon le principe du « besoin d'avoir ».
  - Les terminaux internes de l'Importateur de données utilisés pour prendre en charge le service logiciel sont protégés afin d'empêcher tout accès non désiré aux systèmes et d'éviter l'infiltration de logiciels malveillants. Il s'agit de technologies telles que les coupe-feu, la détection antivirus, la détection des logiciels malveillants, la détection et la prévention des intrusions et autres. Ces technologies seront adaptées à de nouveaux niveaux en fonction de l'évolution générale dans ces domaines.

### ***Contrôle d'accès pour l'utilisation de zones spécifiques des systèmes de traitement des données***

- L'Importateur de données met en œuvre des mesures appropriées au sein des applications afin que les personnes autorisées à utiliser le système de traitement des données ne puissent accéder aux données que dans le cadre et dans la mesure de son autorisation d'accès (autorisation) et que les données personnelles ne puissent être lues, copiées, modifiées ou supprimées sans autorisation appropriée, en particulier:
  - En ce qui concerne l'Importateur de données, des politiques en matière de personnel ont été mises en place et une formation sur l'accès aux données personnelles a été dispensée.
  - L'Importateur de données informe son personnel des procédures de sécurité pertinentes, y compris des conséquences possibles d'une violation des règles et procédures de sécurité.
  - À des fins de formation, l'Importateur de données n'utilisera que des données anonymes.
  - L'accès aux données se fait soit à partir d'un emplacement contrôlé, soit via un accès réseau contrôlé.
  - Les dispositifs finaux utilisés pour accéder aux données sont protégés par des mécanismes de protection des clients à jour.

### ***Contrôle de transmission***

- L'Importateur de données met en œuvre des mesures appropriées pour garantir que les Données Personnelles ne peuvent pas être lues, copiées, modifiées ou effacées sans autorisation pendant la transmission, le transport ou le stockage électroniques sur des supports de stockage, et que les entités cibles pour tout transfert de Données Personnelles par transmission de données peuvent être établies et vérifiées (contrôle du transfert de données), en particulier:
  - Contrôle du transfert de données entre l'Exportateur de données et le service logiciel fourni par l'Importateur de données:
    - Les services logiciels de l'Importateur de données utilisent le cryptage pour assurer la confidentialité et l'intégrité/authenticité lors du transfert des données de l'Exportateur de données vers le service logiciel.
  - Contrôle des transferts de données entre l'Importateur de données et les Sous-processeurs:
    - En plus des domaines contractuels convenus, l'extraction de données n'est autorisée que pour les activités de support dédiées et uniquement pour le personnel de support autorisé.
    - Le processus d'autorisation du personnel de soutien de l'Importateur de données qui effectue les transferts de données est réglementé par un processus défini.
    - Si des données doivent être copiées sur des supports spécifiques pour être transmises à un tiers, ces supports seront traités avec discernement en fonction de la sensibilité des données.
    - Des procédures documentées pour le transfert sécurisé des Données Personnelles sont établies.

### ***Contrôle d'entrée, contrôle de traitement et séparation à des fins différentes***

- L'Importateur de données met en œuvre les mesures appropriées pour assurer que les Données Personnelles sont traitées en toute sécurité et uniquement en conformité avec les instructions de l'Exportateur de données, en particulier:
  - L'accès aux données est séparé par la sécurité des applications pour les utilisateurs appropriés.
  - L'application prend en charge l'identification et l'authentification des utilisateurs.
  - Les rôles d'application et l'accès qui en résulte sont basés sur les rôles basés sur la fonction à exécuter dans l'application.
  - Lorsque cela est raisonnable et faisable, l'Importateur de données peut mettre en œuvre des contrôles dans ses logiciels pour valider l'entrée des données et/ou pour suivre l'utilisation ou la modification des données.